



## **Le budget municipal 2020**

Le budget 2020 a été voté lors du conseil municipal du 17 décembre 2019. Parmi les grands projets : agrandissement du groupe scolaire Jean Macé, travaux de rénovation du complexe sportif Jacques Monquaut et de l'ancien Centre médical Sémard.

Pour l'exercice 2020, les travaux se font dans le cadre des contrats Amorce et aide aux communes de plus de 25 000 habitants (Département) et du contrat "Action Coeur de Ville" (État). Le budget adopté présente une partie fonctionnement de 56,725 millions € avec un solde positif (le total des crédits est supérieur au total des débits) de 4,55 millions €. La partie investissement représente 21,6 millions €

## **Mieux comprendre le budget municipal**

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit impérativement être voté avant le 31 mars de l'année concernée. A Trappes-

en-Yvelines, le budget est voté en décembre de l'année précédente.

## **Qu'est-ce que le budget ?**

Le budget est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil municipal. C'est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

## **Qui prépare le budget ?**

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus de son équipe municipale, les services municipaux et plus particulièrement la direction des finances.

## **Qui contrôle l'exécution budgétaire ?**

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor public, du Préfet et de la Chambre régionale des comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité et non sur leur opportunité.

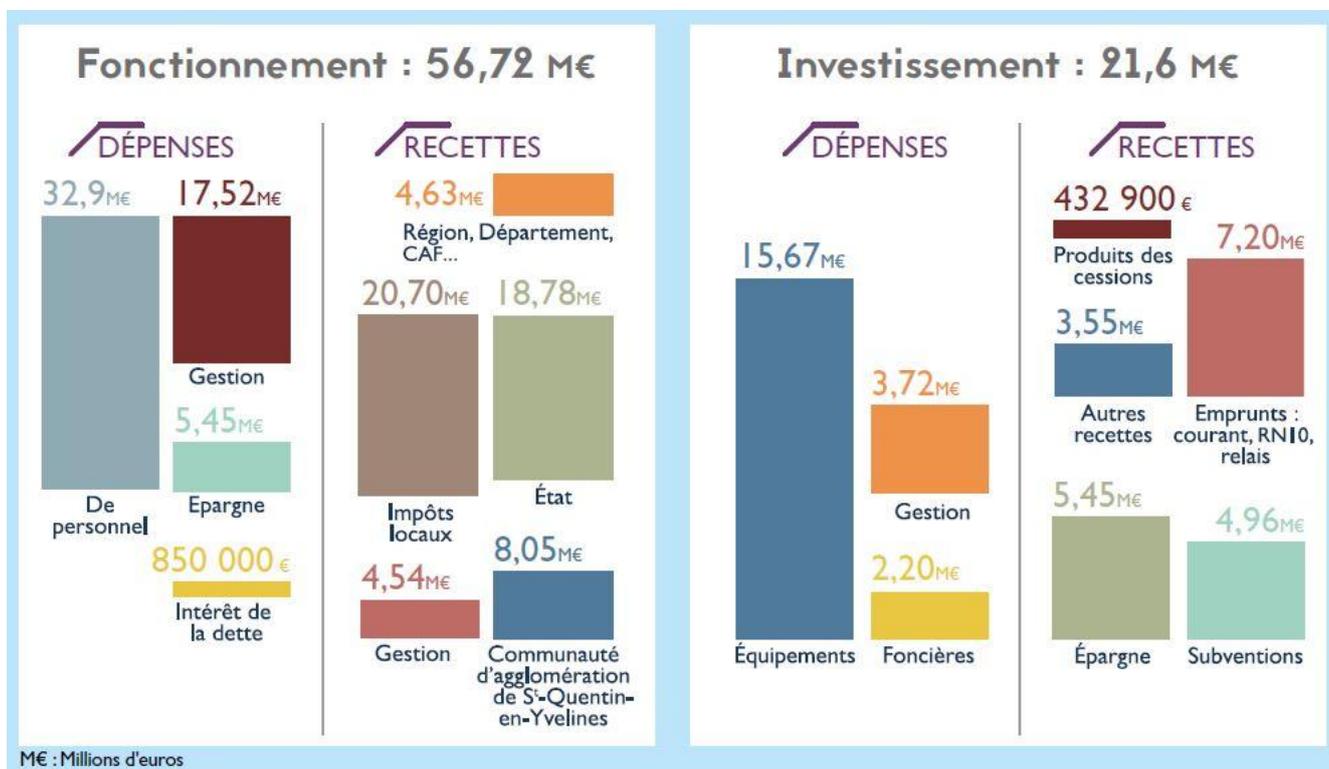
## **Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?**

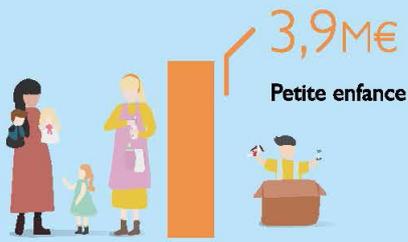
Le Maire (ordonnateur) prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont donc établis par la direction des finances et visés par le Maire. Toutefois, c'est le Trésor public qui assure le paiement ou l'encaissement et se charge des poursuites en cas de non recouvrement.

## Comment est composé le budget ?

Le fonctionnement regroupe toutes les opérations et dépenses courantes de la collectivité : frais de personnel, fournitures, eau, électricité, intérêts de la dette, ou encore prestations de service. Les recettes proviennent des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières), de l'Etat (dotations), de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, de la Caisse d'allocation familiale, des produits des services municipaux payants, ou encore des participations du Département des Yvelines ou de la région Île-de-France...

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, des dépenses ou des recettes, à caractère exceptionnel pour des projets de construction, d'entretien ou d'équipement en matériel.





## BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Dépenses de fonctionnement  
et d'investissement

M€ : Millions d'euros

Mise à jour  
09/01/2020  
Infos pratiques

## **Halles du marché : la rénovation à mi-parcours**

Les travaux de rénovation de la première halle seront achevés mi-février 2020. En janvier, vous continuerez donc de vous rendre dans la halle provisoire et dans la seconde halle lors du marché. En février, vous pourrez découvrir la première halle rénovée et vous rendre dans la halle provisoire pendant que les travaux commencent dans la deuxième halle. Cette rénovation intérieure, des façades et des annexes techniques (première halle) coûte 1 507 500 € dont 1 095 000 € de subventions du Département et de l'Agglomération.

## **Accueil et handicap**

L'accueil de l'Hôtel de ville dispose désormais de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et d'un accès PMR côté état civil, pour un coût d'environ 100 000 €. Cette rénovation s'inscrit dans le programme Adapt'. En 2019, des accès ont été réalisés dans les groupes scolaires Wallon, Renoï et dans la maison des familles. Cette année, des sanitaires seront réalisés dans plusieurs autres écoles et dans les locaux des Restos du Coeur.

Liens utiles

[Le budget municipal 2020 en détail \(rubrique "documents"\)](#)

Contact

**Direction des finances, achats et contrôle de gestion**

1, place de la République  
78190 Trappes  
01 30 69 17 51

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)